

---

**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/22  
11 juin 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-troisième réunion  
Genève, 5 – 9 juillet 2004

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE  
DE L'ANNÉE 2004**

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 2 652 886 \$US pour les amendements à son programme de travail pour l'année 2004, plus des coûts d'appui à l'agence de 148 798 \$US.

2. Les activités proposées dans les Amendements au programme de travail du PNUE sont indiquées dans le tableau 1, ci-dessous :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail du PNUE

Pays	Activité/projet	Montant demandé \$US	Montant recommandé \$US
<b>SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE</b>			
<b>A1. Activités pour de nouvelles Parties</b>		<b>Tonnes PAO</b>	
Afghanistan	Préparation du programme de pays	60 000	60 000
Afghanistan	Projet de renforcement des institutions : phase I (démarrage)	S.o.	40 000
Total partiel pour les activités de préparation de projet		100 000	100 000
<b>A2. Nouveau projet de renforcement des institutions</b>			
Guinée-Bissau	Projet de renforcement des institutions : phase I (deuxième tranche)	S.o.	60 000
Total partiel pour le nouveau projet de renforcement des institutions		60 000	60 000
<b>A3. Prorogation des projets de renforcement des institutions</b>			
Brunei Darussalam	Prorogation du projet de renforcement des institutions : phase II	S.o.	70 000
Haïti	Prorogation du projet de renforcement des institutions : phase I (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> années)	S.o.	100 000
République démocratique populaire du Laos	Prorogation du projet de renforcement des institutions : phase II	S.o.	57 200
Madagascar	Prorogation du projet de renforcement des institutions : phase II	S.o.	60 700
Mauritanie	Prorogation du projet de renforcement des institutions : phase III	S.o.	33 670
Moldavie	Prorogation du projet de renforcement des institutions : phase III	S.o.	69 334
Mongolie	Prorogation du projet de renforcement des institutions : phase II	S.o.	57 200
Maroc	Prorogation du projet de renforcement des institutions : phase II	12,8	155 000
Sainte-Lucie	Prorogation du projet de renforcement des institutions : phase IV	S.o.	31 200
Zimbabwe	Prorogation du projet de renforcement des institutions : phase IV	12,3	148 242
Total partiel pour les projets de renforcement des institutions		782 546	782 546
<b>A4. Autres activités</b>			
Chine	Formation sur les politiques à l'intention des autorités locales	335 000	335 000
Mali	Préparation d'une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes	10 000	10 000
Total partiel des autres activités		345 000	345 000
<b>TOTAL PARTIEL DE LA SECTION A</b>		<b>942 546</b>	<b>942 546</b>
<b>SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL</b>			

Pays	Activité/projet	Montant demandé \$US	Montant recommandé \$US
<b>B1. Prorogation des projets de renforcement des institutions :</b>			
<b>Tonnes PAO</b>			
Côte d'Ivoire	Prorogation du projet de renforcement des institutions : phase III	S.o.	106 340
Guatemala	Prorogation du projet de renforcement des institutions : phase V	S.o.	124 800
Total partiel pour les projets de renforcement des institutions			231 140
<b>TOTAL PARTIEL DE LA SECTION B</b>			231 140
<b>SECTION C : ACTIVITÉS DES PLANS DE GESTION DES FRIGORIGÈNES ET DES PLANS NATIONAUX D'ÉLIMINATION</b>			
Barbade	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : Formation des techniciens en réfrigération et en climatisation	78 000	[1]
Guinée-Bissau	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : Formation des agents de douane, des policiers, des gardes-côtes et des inspecteurs commerciaux	70 000	[2]
Guinée-Bissau	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : Surveillance des activités du plan de gestion des frigorigènes	20 000	[2]
Guinée-Bissau	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : Formation des techniciens en réfrigération	70 000	[2]
Pérou	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : Assistance technique pour la prévention du commerce illégal	26 000	[3]
Pérou	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : Système d'accréditation et d'émission de permis pour les techniciens en réfrigération	86 000	[3]
Pérou	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : Programme de surveillance	40 000	[3]
Sri Lanka	Plan d'action national pour la conformité : Amélioration de la capacité nationale à surveiller le commerce et prévenir le commerce illégal de SAO	40 000	[4]
Sri Lanka	Plan d'action national pour la conformité : Prolongement de la formation des techniciens en réfrigération établis	135 000	[4]
Sri Lanka	Plan d'action national pour la conformité : Gestion de la banque des halons	174 600	[4]
Total partiel pour les plans de gestion des frigorigènes et les plans d'élimination			739 600
<b>TOTAL PARTIEL DE LA SECTION C</b>			1 479 200
Total partiel			2 652 886
Coûts d'appui à l'agence (13 pour cent) :			148 798
Total :			2 801 684

[1] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/27

[2] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/34

[3] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/41

[4] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/43

## **SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE**

### **A1 : Activités pour de nouvelles Parties**

- |    |   |             |
|----|---|-------------|
| a) | Afghanistan – Préparation du programme de pays                  | 60 000 \$US |
| b) | Afghanistan – Projet de renforcement des institutions (phase I) | 40 000 \$US |

#### Description du projet

3. L'Afghanistan est une nouvelle Partie. Elle a ratifié le Protocole de Montréal en 2004. L'Afghanistan n'a reçu aucune assistance du Fonds multilatéral à ce jour et demande un appui financier afin de préparer un programme/plan de gestion des frigorigènes en vertu de la Décision 22/24. Par la même occasion, le gouvernement demande des fonds de démarrage pour la collecte de données, l'élaboration de la réglementation en matière de SAO et la sensibilisation, dans le cadre du renforcement des institutions. Le coût des différentes activités a fait l'objet de discussions et a été convenu avec le PNUE, et est conforme aux pratiques antérieures.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

4. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des activités de préparation de projet et de renforcement des institutions précisées au tableau 1 ci-dessus, au niveau de financement indiqué.

### **A2 : Nouveau projet de renforcement des institutions**

- |    |   |             |
|----|---|-------------|
| a) | Guinée-Bissau (phase I, deuxième tranche) | 60 000 \$US |
|----|---|-------------|

#### Guinée-Bissau : Création de l'unité de l'ozone

#### Description du projet

5. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé le projet de renforcement des institutions pour la Guinée-Bissau pour une période d'un an (30 000 \$US). L'approbation a donné lieu à la création de l'Unité de l'ozone au sein du ministère des Ressources naturelles, de l'Énergie et de l'Industrie. Depuis sa création, l'Unité de l'ozone est responsable de la préparation du programme de pays et du projet de plan de gestion des frigorigènes, qui sont proposés à la présente réunion aux fins d'examen par le Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/46 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/34, respectivement).

6. Les principales responsabilités du Bureau de l'ozone sont les suivantes : Identifier les principaux utilisateurs de CFC et offrir de l'assistance pour l'élimination de ces substances; aider à l'élaboration de la réglementation en matière de SAO afin de soutenir l'élimination des CFC; aider à la mise en œuvre des activités du plan de gestion des frigorigènes, dont le programme d'assistance technique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération; mener des activités de sensibilisation destinées au secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération; et communiquer les données au Secrétariat du Fonds multilatéral et au Secrétariat de l'ozone.

Observations du Secrétariat du Fonds

7. Dans son examen du programme de pays de la Guinée-Bissau (UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/46), le Secrétariat a soulevé des questions entourant la conformité de la Guinée-Bissau et la consommation de SAO au pays.

8. En ce qui concerne la conformité, la quinzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal a pris note que la Guinée-Bissau (entre autres pays visés à l'Article 5) n'avait pas encore communiqué ses données pour une ou plusieurs années de référence (1986, 1989 ou 1991) pour un ou plusieurs groupes de substances réglementées, comme l'exigent les paragraphes 1 et 2 de l'Article 7 du Protocole de Montréal (Décision XV/16); n'avait communiqué aucune donnée sur la consommation ni la production au Secrétariat de l'ozone (Décision XV/17) et aucune donnée pour une ou plusieurs années exigées pour l'établissement des valeurs de référence pour les Annexes A, B et E du Protocole (Décision XV/18).

9. En ce qui concerne la consommation de CFC, environ 29,7 tonnes PAO de CFC ont été utilisées en 2003 pour l'entretien des systèmes de réfrigération, une quantité légèrement supérieure à la valeur de référence pour le CFC aux fins de conformité (26,3 tonnes PAO) calculée par le gouvernement de Guinée-Bissau. Une réduction importante de la consommation est prévue en 2005 dans la foulée des activités proposées dans le projet de plan de gestion des frigorigènes (dont le système d'émission de permis pour les SAO et les activités de formation des techniciens en réfrigération et des agents de douane).

Recommandations du Secrétariat du Fonds

10. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet au niveau de financement indiqué dans le tableau 1, sous réserve des décisions que peuvent prendre les Parties après l'examen des données sur la consommation communiquées par le gouvernement de Guinée-Bissau aux termes de l'Article 7 par le Comité d'application.

**A3 : Projets de prorogation du renforcement des institutions**

a)	Brunei Darussalam (phase II)	70 000 \$US
b)	Haïti (phase I, deuxième tranche)	100 000 \$US
c)	République démocratique populaire du Laos (phase II)	57 200 \$US
d)	Madagascar (phase II)	60 700 \$US
e)	Mauritanie (phase III)	33 670 \$US
f)	Moldavie (phase III)	69 334 \$US
g)	Mongolie (phase III)	57 200 \$US
h)	Maroc (phase II)	155 000 \$US
i)	Sainte-Lucie (phase IV)	31 200 \$US
j)	Zimbabwe (phase IV)	148 242 \$US

Description des projets

11. Les descriptions des projets de renforcement des institutions pour les pays en rubrique sont contenues à l'Annexe I au présent document.

### Recommandation du Secrétariat du Fonds

12. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des activités ci-dessus au niveau de financement indiqué au tableau I. Le Comité exécutif pourrait souhaiter exprimer aux gouvernements des pays ci-dessus les observations formulées à l'Annexe II aux présentes.

#### **A4 : Autres activités**

### Chine : Formation sur les politiques à l'intention des autorités locales (troisième tranche)

#### Description du projet

13. Le PNUE demande l'approbation de la somme de 200 000 \$US, plus les coûts d'appui de 13 pour cent, pour la troisième tranche du projet visant à mettre en œuvre une Stratégie de formation sur les politiques liées à la couche d'ozone à l'intention des autorités locales élaborée par la Chine en collaboration avec le PNUE. La première tranche du projet a été approuvée en principe dans la Décision 34/37 au niveau de financement total de 810 000 \$US, c'est-à-dire 60 pour cent du montant demandé à l'origine, en même temps que le financement de la première tranche au niveau de 275 000 \$US. La deuxième tranche, au montant de 200 000 \$US, a été approuvée par la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

14. La troisième tranche du projet sera mise en œuvre au cours de 2005 et 2006. Elle porte sur les activités suivantes : deux ateliers de formation des formateurs à l'intention des agents de douane, la formation des directeurs des opérations des activités de formation en ligne, l'organisation des cours de formation en ligne, l'évaluation et la mise à niveau finale en fonction des résultats de l'évaluation.

15. Des contributions de contrepartie de l'ordre de 405 000 \$US ont été fournies pour le projet d'élimination dans le secteur de la production de CFC et de 135 000 \$US pour le projet d'élimination dans le secteur des solvants, conformément à la Décision 34/37. Ces fonds serviront à organiser 17 ateliers individualisés et à fournir l'équipement pour l'élaboration du système de formation en ligne.

16. Le PNUE a indiqué dans le document du projet que la mise en œuvre va bon train et que les fonds déjà approuvés sont complètement engagés.

### Recommandation du Secrétariat du Fonds

17. Le projet est recommandé pour approbation générale au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

### Mali : Préparation de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes

#### Description des projets

18. Le PNUE présente une demande de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes pour le Mali, en vertu de la Décision 31/48. Cette demande est accompagnée d'un rapport périodique

sur l'état des travaux entrepris dans le cadre des sous-projets approuvés à l'intérieur du plan de gestion des frigorigènes, conformément à la Décision 33/13.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

19. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

### **SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL**

#### **B1 : Prorogation des projets de renforcement des institutions**

a)	Côte d'Ivoire (phase III)	106 340 \$US
b)	Guatemala (phase V)	124 800 \$US

#### Descriptions des projets

20. Les descriptions des projets de renforcement des institutions pour les pays en rubrique figurent à l'Annexe I au présent document. Les commentaires dont le Comité exécutif pourrait souhaiter faire part aux gouvernements de Côte d'Ivoire et du Guatemala, sont formulés à l'Annexe II aux présentes.

#### Côte d'Ivoire

#### Observations du Secrétariat du Fonds

21. La Côte d'Ivoire n'avait pas encore remis son rapport sur les progrès dans la mise en œuvre de son programme de pays en 2003 au moment de préparer le présent document. De plus, la Côte d'Ivoire a rapporté une consommation de 12 tonnes PAO de bromure de méthyle en 2002, une quantité supérieure à sa valeur de référence de 8,1 tonnes PAO. La Côte d'Ivoire semble donc être en situation de non-conformité par rapport à l'échéance pour le bromure de méthyle. Cette non-conformité apparente de la Côte d'Ivoire en vertu de l'Article 2H du Protocole de Montréal n'a pas été abordée par la quinzième Réunion des Parties. Elle a plutôt été soulevée dans le cadre du projet d'élimination du bromure de méthyle approuvé pour la Côte d'Ivoire à la 42<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. L'agence d'exécution concernée, l'ONUDI, a indiqué qu'une erreur liée aux quantités de bromure de méthyle utilisées pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition pourrait s'être glissée, et que cette erreur serait corrigée lors de la communication des données de 2003. Le calendrier d'élimination révèle que la consommation résiduelle de bromure de méthyle sera de l'ordre de 5,9 tonnes PAO à la fin de 2004, ce qui se situe sous la limite de consommation de 2005 pour le bromure de méthyle (6,5 tonnes PAO). Cependant, ces données ne sont pas encore disponibles.

22. Le niveau de financement a été convenu avec le PNUE et il n'y a aucun autre point à discuter. Rien ne pourra nuire à l'approbation du projet si les données de 2003 sont communiquées et que la question du bromure de méthyle est réglée avant que le Comité exécutif n'examine la demande de financement. Autrement, le Comité exécutif a décidé de renouveler les

projets de renforcement des institutions pour une période d'un an lorsque les pays sont en situation de non-conformité.

### Guatemala

#### Observations du Secrétariat du Fonds

23. Dans son rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de pays, le Guatemala a rapporté au Secrétariat du Fonds une consommation de 147,07 tonnes PAO de CFC et de 546,6 tonnes PAO de bromure de méthyle pour l'année 2003. La consommation de CFC est inférieure au niveau de référence de 224,6 tonnes PAO alors que la consommation de bromure de méthyle se situe à 18,6 tonnes PAO de plus que le niveau précisé dans le plan d'action pour le Guatemala adopté par la quinzième Réunion des Parties dans sa Décision XV/34 (528 tonnes PAO) et au même niveau que le niveau précisé dans le calendrier révisé d'élimination du bromure de méthyle au Guatemala adopté par le Comité exécutif dans sa Décision 42/14. Le Secrétariat a été informé que le Guatemala a interdit l'importation de bromure de méthyle pour 2003 à partir du 30 juillet 2003, à la fin de la saison des récoltes, conformément aux dispositions du système d'émission de permis et ses accords avec l'industrie agricole du Guatemala, afin de respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal. Cependant, un envoi de bromure de méthyle est entré au pays immédiatement avant l'entrée en vigueur de l'interdiction, ce qui a entraîné une consommation supérieure au niveau convenu en 2003. Le PNUE a indiqué qu'environ 50 pour cent de la consommation supplémentaire rapportée était destinée aux applications sanitaires et préalables à l'expédition. Le niveau de financement applicable au projet de prorogation du renforcement des institutions au Guatemala a été convenu avec le PNUE.

24. Le Comité exécutif a décidé de renouveler les projets de renforcement des institutions des autres pays en situation de non-conformité pour une période d'un an.

#### Recommandations du Secrétariat du Fonds

25. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la demande de financement des projets de renforcement des institutions pour la Côte d'Ivoire et le Guatemala à la lumière des observations du Secrétariat, ci-dessus.

## Annexe I

### PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

#### Brunei Darussalam : Prorogation du renforcement des institutions

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé : Phase I : novembre 1998	80 000
<b>Total</b>	<b>80 000</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	70 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)	70 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	70 000
Date d'approbation du programme de pays	Novembre 1998
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	68,29
Consommation de référence des substances réglementées) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	78,2
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	-
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	66,86
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	-
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	1,43
f) Annexe E (bromure de méthyle)	-
Montant approuvé pour les projets (\$US)	196 375
Montant décaissé (en date de décembre 2003) (\$US) :	83 793
SAO à éliminer (tonnes PAO)	-
SAO éliminées (en date de décembre 2003) (tonnes PAO)	-

#### Rapport périodique

1. L'Unité nationale de l'ozone a été créée et a immédiatement entrepris ses activités pendant la période visée par ce rapport. Elle a organisé des activités de sensibilisation sur la protection de la couche d'ozone à l'intention des services locaux et des ministères provinciaux, et a produit une courte annonce publicitaire/promotionnelle à la télévision sur les effets des SAO. Elle a aussi fourni des renseignements généraux sur le Protocole de Montréal et ses conséquences pour les consommateurs locaux, et a organisé les célébrations de la Journée mondiale de l'ozone. L'Unité nationale de l'ozone a créé de bonnes relations de travail avec le ministère royal des Douanes et de l'Accise afin de faciliter la compréhension des problèmes que connaît le ministère concernant l'importation des frigorigènes. L'Unité nationale de l'ozone a aussi travaillé à la création de

mesures de contrôles administratives liées à l'importation des frigorigènes à base de SAO et travaille actuellement à la poursuite de l'intégration des mesures de contrôle des SAO à la Loi sur les douanes.

2. L'Unité nationale de l'ozone du Brunei Darussalam a la responsabilité de travailler en collaboration avec les organismes nationaux et internationaux à la formulation, la planification et la mise en œuvre des mesures d'élimination des SAO, ce qui comprend la préparation de mesures législatives nationales pour contrôler et gérer les SAO au Brunei Darussalam. L'Unité nationale de l'ozone relève du ministère de l'Environnement, des Parcs et des loisirs du ministère du Développement.

### Plan d'action

3. Au cours de la prochaine période de renforcement des institutions, l'Unité nationale de l'ozone du Brunei Darussalam établira un système de surveillance et de contrôle des SAO. L'Unité nationale de l'ozone, en collaboration avec les agences d'exécution, planifiera et mettra sur pied des ateliers de formation pour les techniciens en réfrigération et les agents de douane, et présentera des séminaires et des conférences sur les enjeux liés à la couche d'ozone afin de sensibiliser le public et les parties prenantes. L'Unité nationale de l'ozone favorisera la coopération régionale pour la mise en œuvre du Protocole par la mise en commun d'information et d'expériences avec les pays membres du réseau régional, et respectera les exigences liées à la remise de rapports du Comité exécutif, du Secrétariat de l'ozone et du PNUE.

### **Côte d'Ivoire : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé :	
Phase I : juillet 1994	122 810
Phase II: novembre 1998	81 800
<b>Total</b>	<b>204 610</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	106 340
Montant recommandé pour approbation (\$US)	106 340
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	106 340
Date d'approbation du programme de pays	Mars 1994
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2002) (tonnes PAO)	118,5
Consommation de référence des substances réglementées) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	294,2
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	8,1
Dernière consommation de substances réglementées (2002) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	106,5
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	-

c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	-
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	-
f) Annexe E (bromure de méthyle)	12
Montant approuvé pour les projets (\$US)	2 338 983
Montant décaissé (en date de décembre 2003) (\$US) :	668 803
SAO à éliminer (tonnes PAO)	191,2
SAO éliminées (en date de décembre 2003) (tonnes PAO)	139,9

### Rapport périodique

4. Au cours de la période visée par le rapport, l'Unité nationale de l'ozone de la Côte d'Ivoire a concentré ses efforts sur la mise en oeuvre des activités de sensibilisation afin de familiariser les parties prenantes à la raison d'être et aux objectifs du Protocole de Montréal. Plusieurs activités ont également été organisées pour le grand public par le biais d'annonces à la télévision et dans les journaux, de l'organisation des célébrations de la Journée mondiale de l'ozone et d'une campagne de sensibilisation dans différentes écoles. Un texte interministériel sur le contrôle et la réglementation des SAO a été signé en 2003. Il entrera en vigueur en 2004.

5. Le plan d'action de l'Unité nationale de l'ozone a été approuvé par un conseil interministériel qui se réunit régulièrement avec les différentes parties/parties prenantes concernées. Toutes les activités de l'Unité nationale de l'ozone sont précisées dans le plan d'action, sous la rubrique « Direction de l'environnement ». Tous les projets du gouvernement (dont ceux de l'Unité nationale de l'ozone) relèvent du ministère des Affaires économiques et du Développement, responsable de la planification des projets nationaux, afin d'assurer le respect des politiques gouvernementales.

### Plan d'action

6. Au cours de la prochaine période de renforcement des institutions, la Côte d'Ivoire compte réduire sa consommation de SAO afin de respecter les mesures de réglementation de 2005 pour les CFC, en accélérant la transition à des substances de remplacement et en formant environ 170 agents de douane dans le cadre du programme de formation des agents de douane. L'Unité nationale de l'ozone continuera à organiser et à présenter des activités de sensibilisation afin de familiariser les parties prenantes et le grand public aux enjeux entourant la couche d'ozone, et établira de nouvelles mesures législatives ou modifiera les mesures législatives existantes afin de permettre au gouvernement de contrôler et de surveiller efficacement la consommation de SAO.

**Guatemala : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé :	
Phase I: juin 1993	172 000
Phase II: mai 1997	96 000
Phase III: juillet 1999	96 000
Phase IV: décembre 2001	96 000
<b>Total</b>	<b>460 000</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	124 800
Montant recommandé pour approbation (\$US)	124 800
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	124 800
Date d'approbation du programme de pays	juin 1993
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	695,87
Consommation de référence des substances réglementées) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	224,6
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0,2
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	10,6
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	400,7
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	147,07
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	-
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	2,20
f) Annexe E (bromure de méthyle)	546,60
Montant approuvé pour les projets (\$US)	6 303 665
Montant décaissé (en date de décembre 2003) (\$US) :	2 301 132
SAO à éliminer (tonnes PAO)	661,9
SAO éliminées (en date de décembre 2003) (tonnes PAO)	149,3

**Rapport périodique**

7. Au cours de la période visée par ce rapport, l'Unité nationale de l'ozone du Guatemala a établi des procédures de réglementation et émis 73 permis dans le cadre d'un système d'émission de permis. L'Unité nationale de l'ozone a également organisé 20 ateliers de formation qui ont permis de former 423 agents de douanes. Le projet de bromure de méthyle a été amorcé et l'atelier de formation des parties prenantes a eu lieu en septembre 2002. Deux serres avaient été installées en date de février 2004. Des activités de sensibilisation à la couche d'ozone ont été menées dans 230 écoles et bureaux du gouvernement. Les données sur la consommation de SAO ont été recueillies régulièrement et transmises aux organismes concernés.

8. L'Unité nationale de l'ozone relève du vice-ministre de l'Environnement. L'Unité nationale de l'ozone possède un Comité de coordination formé du directeur de la Division de

l'environnement, des délégués du ministère de l'Agriculture, le directeur de l'Institut de météorologie; la Chambre de l'industrie et du directeur des traités multilatéraux (ministère des Affaires étrangères).

9. Le Comité de coordination se réunit trois fois par année afin d'examiner le plan de travail annuel et le budget. Des rapports trimestriels sont remis au Comité de coordination. Un rapport périodique complet est remis chaque année au vice-ministre de l'Environnement. Les décideurs supérieurs sont informés au besoin des questions opérationnelles et de politique. Les représentants du Protocole de Montréal et les experts des organismes peuvent se réunir avec les autorités politiques afin d'évaluer les programmes et la conformité du pays.

#### Plan d'action

10. Au cours de prochaine période de renforcement des institutions, le Guatemala compte revenir en situation de conformité en concentrant ses efforts sur l'application des lois, les inspections de SAO et les mesures légales pour empêcher le commerce illégal, une bonne coordination institutionnelle afin de faire contrepoids aux obstacles intérieurs, la promotion des substances de remplacement des SAO, les cours de formation et l'imposition de droits environnementaux possibles pour les CFC et le bromure de méthyle. L'Unité nationale de l'ozone prévoit également promouvoir l'adoption de décisions et de lignes directrices concernant la réglementation du Protocole de Montréal par les cadres supérieurs du gouvernement et encourager la participation des représentants des niveaux supérieurs des Parties et du Comité exécutif. L'Unité nationale de l'ozone poursuivra la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle afin d'éliminer 400 tonnes de bromure de méthyle, et continuera à remettre ses données sur la consommation aux organismes concernés aux dates prescrites.

#### **Haïti : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé: Phase I (première tranche) : novembre 2002	50 000
<b>Total</b>	<b>50 000</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	100 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)	100 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase I (première tranche) du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	100 000
Date d'approbation du programme de pays	avril 2003
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	121,01
Consommation de référence des substances réglementées) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	169,0
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	1,5
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,2
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	-

Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	115,91
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	1,5
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	-
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	3,60
f) Annexe E (bromure de méthyle)	-
Montant approuvé pour les projets (\$US)	528 124
Montant décaissé (en date de décembre 2003) (\$US) :	61 087
SAO à éliminer (tonnes PAO)	14,0
SAO éliminées (en date de décembre 2003) (tonnes PAO)	-

### Rapport périodique

11. L'Unité nationale de l'ozone d'Haïti a été créée pendant la période visée par ce rapport. Elle a éprouvé des difficultés à mettre en œuvre les activités de renforcement des institutions en raison des récents événements politiques au pays et du gel temporaire de fonds par les autorités locales pour les projets en Haïti. Le premier ministre et le gouvernement ont approuvé le programme de pays et le plan de gestion des frigorigènes. Au même moment, le gouvernement a adopté le programme de formation des techniciens sur les bonnes pratiques en réfrigération, la formation des agents de douane, et la récupération et le recyclage. De plus, l'Unité nationale de l'ozone a entrepris des activités de sensibilisation sur les SAO et l'accès aux substances de remplacement des CFC à l'intention de la presse locale, du secteur de la réfrigération et de la climatisation, et du grand public. Parmi les membres régionaux, l'Unité nationale de l'ozone a reçu l'appui de la République dominicaine pour les procédures de comptabilité et la préparation des rapports financiers, de même que pour l'établissement de mesures législatives.

12. Haïti est en situation de non-conformité par rapport au Protocole de Montréal sur le plan de la communication des données en vertu des Décisions XIV/16, XV/16 et XV/21 des Parties. Le Secrétariat de l'ozone a indiqué qu'Haïti a transmis toutes les données en souffrance. Il semble donc qu'Haïti n'est plus en situation de non-conformité par rapport aux décisions ci-dessus.

13. L'Unité nationale de l'ozone relève du vice-ministre du ministère de la Planification, de l'Environnement et de la Coopération extérieure. De plus, un groupe consultatif se réunit régulièrement afin de discuter du plan d'action pour la période visée. Le plan d'action de l'Unité nationale de l'ozone est automatiquement intégré au plan d'action du Secrétariat de l'Environnement afin d'avoir accès à un appui financier. L'Unité nationale de l'ozone remet un plan annuel et l'évaluation du plan précédent aux autorités locales, et est responsable de son exécution.

### Plan d'action

14. Au cours de la prochaine période de renforcement des institutions, Haïti compte mettre sur pied un système d'émission de permis d'importation de SAO afin de surveiller les importations de SAO, de même qu'un programme d'information destiné au grand public et aux

parties prenantes économiques afin de les sensibiliser de façon permanente aux risques associés à l'utilisation des SAO. L'Unité nationale de l'ozone compte aussi former les techniciens en réfrigération et en climatisation (objectif de 300 techniciens en 5 ou 6 ateliers) et les agents de douane (100 agents en 3 ateliers). L'Unité nationale de l'ozone demandera l'approbation du gouvernement pour la ratification de l'Amendement de Beijing.

### République démocratique populaire du Laos : Prorogation du renforcement des institutions

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé : Phase I: juillet 2001	66 000
<b>Total</b>	<b>66 000</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	57 200
Montant recommandé pour approbation (\$US)	57 200
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	57 200
Date d'approbation du programme de pays	juillet 2001
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	35,27
Consommation de référence des substances réglementées) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	43,3
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	-
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	35,27
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	-
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	-
f) Annexe E (bromure de méthyle)	-
Montant approuvé pour les projets (\$US)	646 757
Montant décaissé (en date de décembre 2003) (\$US) :	119 772
SAO à éliminer (tonnes PAO)	16,3
SAO éliminées (en date de décembre 2003) (tonnes PAO)	-

### Rapport périodique

15. L'Unité nationale de l'ozone de la République démocratique populaire du Laos a été créée au cours de la période visée par ce rapport. De plus, des mesures législatives existantes ont été révisées et un nouvel instrument pour l'élimination des SAO au pays a été présenté. L'Unité nationale de l'ozone est la principale organisation responsable de l'établissement et de l'adoption de la réglementation concernant les SAO, avec l'appui de l'Institut de l'Environnement de Stockholm. De plus, les activités de sensibilisation du public à la protection de la couche d'ozone ont été accrues et le calendrier de l'élimination des SAO en République démocratique populaire

du Laos a été amélioré grâce aux activités de sensibilisation du public. L'Unité nationale de l'ozone a traduit les amendements du Protocole de Montréal dans la langue du pays aux fins de dissémination, et un dépliant de même qu'une affiche sur le secteur de l'entretien des climatiseurs mobiles ont été produits et distribués à l'échelle du pays. L'Unité nationale de l'ozone a profité de l'expérience et des leçons apprises par les pays voisins en matière de préparation d'un système de permis d'importation/exportation de SAO visant à contrôler la consommation de SAO.

16. L'Unité nationale de l'ozone de la République démocratique populaire du Laos a été créée au sein de l'Agence du cabinet des sciences, de la technologie et de l'environnement. L'Agence agit à titre de secrétariat du comité de direction national. Le Chef de l'Unité nationale de l'ozone et l'Administrateur des SAO ont quotidiennement accès au directeur du cabinet, au bureau du premier ministre et, si nécessaire, au ministre. Bien que la République démocratique populaire du Laos se soit engagée à mettre en œuvre les conventions internationales en matière d'environnement, son plan d'action pour le projet de renforcement des institutions n'a pas encore été intégré au processus de planification nationale.

#### Plan d'action

17. Au cours de la prochaine période de renforcement des institutions, l'Unité nationale de l'ozone de la République démocratique populaire du Laos coordonnera l'établissement du système de surveillance et de contrôle des SAO avec les ministères et les parties prenantes concernés afin de faciliter la collecte de données. L'Unité nationale de l'ozone mettra sur pied des cours de formation à l'intention des agents de douanes, favorisera la sensibilisation des consommateurs de SAO et encouragera les distributeurs à enregistrer les dates d'importation de CFC. L'Unité nationale de l'ozone devrait être en mesure de contrôler et de surveiller les importations de SAO de façon efficace, de communiquer correctement les données sur la consommation de SAO et de limiter l'augmentation de la demande de SAO au pays. L'accent sera mis sur l'amélioration de la sensibilisation du public et des connaissances sur les SAO, surtout dans le secteur de l'entretien, par le biais d'ateliers/séminaires à l'intention des autorités locales, des importateurs de SAO et des techniciens d'entretien.

#### **Madagascar : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé : Phase I : novembre 1999	70 000
<b>Total</b>	<b>70 000</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	60 700
Montant recommandé pour approbation (\$US)	60 700
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	60 700
Date d'approbation du programme de pays	novembre 1999
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	7,71
Consommation de référence des substances réglementées) :	

a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	47,9
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	2,6
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	7,16
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	-
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	0,55
f) Annexe E (bromure de méthyle)	-
Montant approuvé pour les projets (\$US)	281 745
Montant décaissé (en date de décembre 2003) (\$US) :	88 476
SAO à éliminer (tonnes PAO)	12,0
SAO éliminées (en date de décembre 2003) (tonnes PAO)	-

### Rapport périodique

18. La mise en oeuvre de la première phase du projet de renforcement des institutions au Madagascar a été retardée en raison de l'instabilité politique en 2002, mais l'Unité nationale de l'ozone a entrepris ses activités, et les activités de renforcement des institutions ont repris leur cours normal en 2003 et 2004. L'Unité nationale de l'ozone a été créée pendant la période visée par ce rapport. L'Unité nationale de l'ozone a organisé des activités de sensibilisation à la couche d'ozone pour les parties prenantes et le grand public, et a aussi célébré la Journée mondiale de l'ozone. Des données sur la consommation de SAO ont été recueillies et un programme d'action fondé sur ces données est en voie de préparation. Les mesures législatives visant à réglementer l'importation et l'exportation des SAO et de l'équipement à base de SAO ont été établies et sont entrées en vigueur en mars 2003. Un programme national d'information sur ce décret a été réalisé. Un atelier de formation des formateurs sur les bonnes pratiques de réfrigération a été organisé pour 24 formateurs. Les techniciens du secteur informel seront formés lors des prochains ateliers.

19. L'Unité nationale de l'ozone relève du Secrétariat général du ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts. Le correspondant national a directement accès au ministre, au Secrétaire général et au directeur général de l'environnement. L'Unité nationale de l'ozone travaille aussi en étroite collaboration avec le bureau des conventions et des mesures législatives internationales du ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts. Le plan d'action du projet de renforcement des institutions a été intégré au processus de planification des autorités nationales.

### Plan d'action

20. Au cours de la prochaine période de renforcement des institutions, le Madagascar mettra en oeuvre des activités de sensibilisation afin de décourager la consommation de SAO nouvellement produites et d'encourager l'utilisation de SAO récupérées et recyclées vendues par

le réseau de centres de récupération et de recyclage qui est en voie d'être mis sur pied. L'Unité nationale de l'ozone compte également amender les lois et les réglementations existantes afin d'améliorer le contrôle des SAO, et continuer à offrir des ateliers de formation à l'intention des agents de douane et des techniciens en entretien d'équipement de réfrigération. L'Unité nationale de l'ozone continuera également à recueillir des données et à remettre les rapports aux agences concernées aux dates prescrites.

### Mauritanie : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé :	
Phase I : septembre 1994	38 874
Phase II : mars 2001	25 900
<b>Total</b>	<b>64 774</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	33 670
Montant recommandé pour approbation (\$US)	33 670
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	33 670
Date d'approbation du programme de pays	septembre 1994
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	15,67
Consommation de référence des substances réglementées) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	15,7
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	-
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	14,32
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	-
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	1,35
f) Annexe E (bromure de méthyle)	-
Montant approuvé pour les projets (\$US)	699 417
Montant décaissé (en date de décembre 2003) (\$US) :	230 135
SAO à éliminer (tonnes PAO)	7,2
SAO éliminées (en date de décembre 2003) (tonnes PAO)	-

### Rapport périodique

21. Au cours de la période visée par ce rapport, l'Unité de l'ozone de la Mauritanie, en collaboration avec l'Agence française de développement, a organisé un séminaire d'une semaine à l'intention des agents de douane. Quarante-cinq techniciens ont aussi été formés lors d'un autre atelier de formation en réfrigération. L'Unité de l'ozone a achevé un projet d'adaptation dans le secteur des pêches, ce qui a donné lieu à l'élimination de 3 tonnes de CFC. La sensibilisation a été accrue chez presque toutes les parties prenantes du secteur de la réfrigération par le biais de

séminaires et de conférences organisées par l'Unité de l'ozone. Des activités visant à accroître la sensibilisation aux enjeux de la couche d'ozone ont aussi été organisées à l'intention du grand public. Elles ont été présentées sous forme de campagnes dans les écoles, de concours pour les enfants, de la publication d'articles dans les journaux, de publicités à la télévision et de la célébration de la Journée mondiale de l'ozone. Un décret visant à réglementer l'utilisation des SAO a été établi et sera présenté au ministère concerné aux fins d'examen et d'approbation.

22. L'Unité de l'ozone de la Mauritanie relève du Conseil national pour le développement de l'environnement Conseil national pour le développement de l'environnement et du Comité technique sur le développement de l'environnement. Le Conseil national pour le développement de l'environnement est l'autorité nationale en matière d'environnement. Il réunit tous les ministères concernés par les questions environnementales. L'Unité de l'ozone relève de la Direction de l'environnement et de l'aménagement rural, qui agit également à titre de secrétariat permanent de l'Unité. Le processus décisionnel est le suivant : chef de l'Unité de l'ozone – directeur de l'environnement et de l'aménagement rural – cabinet du ministre du Développement rural et de l'Environnement - ministre du Développement rural et de l'Environnement.

23. Tous les projets du gouvernement (dont ceux de l'Unité de l'ozone) passent par le ministère des Affaires économiques et du Développement avant l'approbation afin de confirmer le respect des politiques gouvernementales.

#### Plan d'action

24. Au cours de la prochaine période de renforcement des institutions, la Mauritanie compte mieux identifier sa consommation de SAO en formant son équipe de collecte des données. L'Unité de l'ozone préparera également tous les documents nécessaires à la ratification des Amendements en instance du Protocole de Montréal et soumettra au ministre concerné un projet de décret visant à réglementer l'utilisation des SAO. L'Unité de l'ozone prévoit créer le Centre national de la réfrigération, qui profitera de l'appui des professionnels et des parties prenantes du secteur de la réfrigération. Le Centre offrira un soutien technique pour l'élimination des SAO en examinant minutieusement les demandes de permis d'importation, et collaborera aux activités de sensibilisation de même qu'à l'établissement de la réglementation sur les SAO. L'Unité de l'ozone poursuivra la mise en œuvre des programmes de formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération, et organisera des activités de sensibilisation à l'intention des parties prenantes et du grand public.

#### **Moldavie : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé :	
Phase I : juillet 1998	80,000
Phase II : mars 2002	69,334
<b>Total</b>	<b>149,334</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	69,334
Montant recommandé pour approbation (\$US)	69,334
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-

Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	69,334
Date d'approbation du programme de pays	juillet 1998
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	17,43
Consommation de référence des substances réglementées) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	73,3
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0,4
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	7,0
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	17,43
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	-
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	-
f) Annexe E (bromure de méthyle)	-
Montant approuvé pour les projets (\$US)	683 236
Montant décaissé (en date de décembre 2003) (\$US) :	490 633
SAO à éliminer (tonnes PAO)	21,9
SAO éliminées (en date de décembre 2003) (tonnes PAO)	22,0

### Rapport périodique

25. Au cours de la période visée par ce rapport, l'Unité de l'ozone de la Moldavie a organisé 11 ateliers de formation en réfrigération qui ont permis de former 301 techniciens. De plus, 107 agents de douane, inspecteurs environnementaux et professeurs dans des instituts de formation ont reçu notre formation lors de quatre ateliers. Une étude des données sur la consommation de bromure de méthyle a été achevée, tout comme des activités de sensibilisation, l'élaboration de politiques et des programmes de formation. Une loi a été établie pour créer des permis d'importation des SAO et interdire l'importation/exportation d'équipement à base de SAO. Les documents de projet pour la ratification de l'Amendement de Montréal ont été préparés et sont en attente d'approbation. Des activités ont été organisées, dont la création d'un site Internet, afin de sensibiliser le public et les parties prenantes aux enjeux de la couche d'ozone.

26. L'Unité nationale de l'ozone mène ses activités au sein du ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles, l'organe gouvernemental responsable de la mise en œuvre de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal. Toutes les activités de l'Unité nationale de l'ozone sont supervisées par un comité directeur formé de membres de tous les ministères concernés et des universités. L'Unité nationale de l'ozone travaille également en collaboration avec l'Association républicaine de réfrigération et le Centre de formation de l'université technique à la supervision et la promotion du projet de récupération et de recyclage, et à l'accréditation des techniciens. Le plan d'action de l'Unité nationale de l'ozone est intégré au plan d'action du ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles. L'Unité nationale de l'ozone relève du directeur des Affaires étrangères du ministère de l'Écologie, auquel il remet un rapport trimestriel.

## Plan d'action

27. Au cours de la prochaine période de renforcement des institutions, la Moldavie surveillera l'efficacité du système de permis d'importation/exportation de SAO, améliorera le système en adoptant des mesures législatives supplémentaires et en distribuant régulièrement de l'information sur les solutions de remplacement en réfrigération et en équipement sans SAO, et préparera la ratification des Amendements de Montréal et de Beijing. L'Unité nationale de l'ozone proposera des mesures incitatives économiques aux parties prenantes afin d'assurer l'élimination immédiate des SAO, poursuivra ses activités de sensibilisation et organisera des ateliers à l'intention des responsables de politiques, des instituts de formation et des écoles. L'Unité nationale de l'ozone poursuivra la collecte de données et la préparation de rapports, et améliorera la base de données sur les importations de SAO.

### **Mongolie : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montant approuvé :		
Phase I : juillet 1999		66 000
Phase II : mars 2002		57 200
<b>Total</b>		<b>123 200</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		57 200
Montant recommandé pour approbation (\$US)		57 200
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		57 200
Date d'approbation du programme de pays		juillet 1999
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu		mars 2004
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)		6,24
Consommation de référence des substances réglementées) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		10,6
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		-
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)		5,74
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)		-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)		-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)		-
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)		0,50
f) Annexe E (bromure de méthyle)		-
Montant approuvé pour les projets (\$US)		501 030
Montant décaissé (en date de décembre 2003) (\$US) :		323 467
SAO à éliminer (tonnes PAO)		5,6
SAO éliminées (en date de décembre 2003) (tonnes PAO)		-

## Rapport périodique

28. Au cours de la période visée par ce rapport, l'Unité nationale de l'ozone de Mongolie a mis en œuvre un système de permis et de quotas d'importation de SAO qui donnera lieu à une réduction de 62 pour cent des importations de SAO de 1999 à 2004. L'Unité nationale de l'ozone a également organisé cinq ateliers de formation à l'intention de 223 techniciens et ingénieurs en réfrigération, quatre ateliers de formation pour les agents de douane, et établi deux centres de récupération et de recyclage ainsi que trois centres d'entretien de climatiseurs d'automobile. Un avant-projet de loi sur la consommation de SAO et la protection de la couche d'ozone a également été préparé et présenté aux fins d'examen. L'Unité nationale de l'ozone a continué à disséminer de l'information sur les technologies sans CFC, et à coordonner de près, à collaborer et à échanger de l'information avec les parties prenantes. Un film sur la protection de la couche d'ozone a été présenté et des événements sportifs ont été organisés dans des écoles afin de sensibiliser le grand public.

29. L'Unité nationale de l'ozone a été créée en décembre 1999 sous les auspices du Programme national sur la couche d'ozone, approuvé par la résolution n° 129 du gouvernement. L'Unité nationale de l'ozone est située au ministère de la Nature et de l'Environnement. L'Unité nationale de l'ozone présente et recommande des propositions de résolutions gouvernementales et des lois au sous-ministre et aux membres du Parlement.

#### Plan d'action

30. Au cours de la prochaine période de renforcement des institutions, la Mongolie prévoit réduire davantage sa consommation de SAO en resserrant la coopération avec les parties prenantes et en partageant et en disséminant de l'information sur l'équipement et les technologies sans CFC. L'Unité nationale de l'ozone prévoit également améliorer le système juridique et de réglementation pour le contrôle des SAO en créant un système d'accréditation des techniciens en réfrigération formés, en établissant des lois sur les quotas de SAO, en imposant des sanctions pour le commerce illégal de SAO et en limitant les points d'entrée des SAO et de l'équipement à base de SAO. Les activités de sensibilisation seront accrues dans les médias de diffusion et les imprimés et par l'organisation de conférences, d'ateliers et de cours de formation aux niveaux local et national.

#### **Maroc : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé : Phase I : mai 1996	179 000
<b>Total</b>	<b>179 000</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	155 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)	155 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	155 000
Date d'approbation du programme de pays	Mai 1996
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	décembre 2003
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	1 172,14*
Consommation de référence des substances réglementées) :	

a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	802,3
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	7,0
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	1,1
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,1
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	697,1
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	474,84
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	0,099
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	0,001
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	98**
f) Annexe E (bromure de méthyle)	697,2
Montant approuvé pour les projets (\$US)	11 273 538
Montant décaissé (en date de décembre 2003) (\$US) :	7 577 361
SAO à éliminer (tonnes PAO)	962,8
SAO éliminées (en date de décembre 2003) (tonnes PAO)	362,6

\* ne comprend pas la consommation de HCFC

\*\* estimation (tonnes)

### Rapport périodique

31. Le Maroc a achevé des projets d'élimination pour 9 entreprises (2 en réfrigération domestique et 7 en réfrigération commerciale) au cours de la période visée par ce rapport. L'Unité nationale de l'ozone a organisé un atelier d'information et de sensibilisation à l'intention des parties prenantes du secteur de l'entreposage de frigorigènes. L'organisation d'ateliers de formation des techniciens en réfrigération et les préparatifs en vue de la ratification des Amendements de Beijing et de Montréal se sont poursuivis. Les mesures législatives sur la création d'un système de permis pour les SAO et l'interdiction d'importer et d'exporter de l'équipement à base de CFC ont été mises au point. L'inventaire de la capacité en halons du Maroc a été mené à terme et un projet national de gestion des halons est en voie d'élaboration. Des activités de sensibilisation aux engagements du Maroc vis-à-vis le Protocole de Montréal ont été organisées à l'intention des parties prenantes, et des activités de sensibilisation d'envergure nationale ont été menées à l'intention du grand public.

32. L'Unité nationale de l'ozone du Maroc est formée des responsables des ministères du Commerce et de l'Industrie et du ministère de l'Environnement. L'Unité de l'ozone se réunit au besoin avec les ministères et les associations professionnelles concernés des différents secteurs qui consomment des SAO de même qu'avec les importateurs de SAO et les organisations qui les représentent. La surveillance de la mise en œuvre du programme de pays est assurée par une Commission nationale présidée par le ministre de l'Industrie. La Commission est formée de représentants des ministères impliqués dans la gestion de la réglementation sur les SAO et des représentants des secteurs industriels qui consomment des SAO.

33. La quinzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal a pris note qu'en l'absence de plus amples éclaircissements, le Maroc est présumé en situation de non-conformité aux mesures de réglementation du Protocole car les données rapportées par le Maroc pour les substances appauvrissant la couche d'ozone du Groupe II de l'Annexe C

(hydrobromofluorocarbures) pour l'année 2002 sont supérieures aux exigences pour l'élimination complète. Le Maroc a été tenu de fournir des explications sur sa consommation excessive et de remettre un plan d'action comprenant un échéancier précis pour assurer un retour rapide à la conformité (Décision XV/23) au Comité d'application, aux fins d'examen à sa prochaine réunion. Cette situation sera mentionnée dans le prochain rapport au Comité d'application. Depuis, l'Unité nationale de l'ozone du Maroc a informé le Secrétariat de l'ozone qu'une erreur s'était glissée dans le code des douanes et que le Maroc n'importe pas d'hydrobromofluorocarbures.

### Plan d'action

34. Au cours de la prochaine période de renforcement des institutions, le Maroc prévoit réduire sa consommation de CFC en mettant en œuvre un système de permis d'importation et en menant à terme ses projets d'investissement en cours. De plus, l'Unité nationale de l'ozone supervisera la création d'un réseau de récupération et de recyclage des SAO, de même que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des halons. L'Unité nationale de l'ozone poursuivra ses activités de sensibilisation par la dissémination d'information sur la protection de la couche d'ozone et encouragera les parties prenantes à utiliser des frigorigènes de remplacement. La collecte de données et la remise des rapports aux dates prescrites se poursuivront.

### **Sainte-Lucie : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé :	
Phase I : février 1997	36 580
Phase II : mars 2000	24 400
Phase III : juillet 2002	31 200
<b>Total</b>	<b>92 180</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	31 200
Montant recommandé pour approbation (\$US)	31 200
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	-
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	31 200
Date d'approbation du programme de pays	juillet 1995
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	2,54
Consommation de référence des substances réglementées) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	8,3
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	-
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	2,51
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	-

d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	-
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	0,03
f) Annexe E (bromure de méthyle)	-
Montant approuvé pour les projets (\$US)	388 201
Montant décaissé (en date de décembre 2003) (\$US) :	257 389
SAO à éliminer (tonnes PAO)	3,0
SAO éliminées (en date de décembre 2003) (tonnes PAO)	-

### Rapport périodique

35. Un système de permis et une concession hors taxes pour l'équipement de récupération et de recyclage ont été établis au cours de la période visée par ce rapport. Les données sur la consommation en 2003 ont été obtenues par le biais du système de permis (au cours des années précédentes, les données ont été obtenues auprès des importateurs). Un programme de formation à l'intention des techniciens du secteur informel a été établi et un premier atelier a été présenté pour 7 techniciens. L'Unité nationale de l'ozone a entrepris une coordination avec les autres pays du réseau régional afin de mettre en commun de l'information et des expériences qui pourraient aider les pays à atteindre les objectifs de conformité. La mise à jour du plan de gestion des frigorigènes a été préparée et approuvée par la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. L'Unité nationale de l'ozone a connu des difficultés ou des retards dans la mise en œuvre de certaines activités de mise en œuvre du renforcement des institutions, dont le système de permis et le programme de sensibilisation, en raison, entre autres, de retards dans le décaissement des montants approuvés.

36. L'Unité nationale de l'ozone fait partie de la Division du développement durable et de l'environnement du ministère du Développement physique, de l'Environnement et de l'Habitation et, par le fait même, est intégré au cadre administratif ministériel et national. Les travaux effectués par l'Unité nationale de l'ozone par l'entremise de la Direction de la Division du développement durable et de l'environnement sont supervisés trimestriellement et annuellement. Toutes les activités liées au Protocole de Montréal sont intégrées au programme de travail du gouvernement et sont donc intégrées au processus national de planification du gouvernement.

### Plan d'action

37. Au cours de la prochaine période de renforcement des institutions, Sainte-Lucie compte réduire sa consommation de SAO de 50 pour cent en imposant des quotas d'importation aux importateurs par le biais du système de permis, et amender ses mesures législatives existantes afin d'y intégrer des mesures fiscales visant à décourager l'achat et l'importation de CFC. L'Unité nationale de l'ozone prévoit planifier et organiser des ateliers de formation, et former 150 techniciens en réfrigération de même qu'une quarantaine d'agents de douane sur le contrôle et la surveillance des importations de SAO. Une étude de la demande résiduelle de CFC sera menée afin de permettre l'analyse de la capacité de Sainte-Lucie à respecter l'échéance de 2010. L'Unité nationale de l'ozone poursuivra la mise en commun d'information avec les pays du réseau afin de tirer profit de leurs expériences et de demeurer activement impliquée dans les dossiers liés à la couche d'ozone.

**Zimbabwe : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		UNEP
Montant approuvé :		
Phase I : juillet 1994		171 050
Phase II : juillet 1999		114 033
Phase III : juillet 2001		114 033
<b>Total</b>		<b>399 116</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		148 242
Montant recommandé pour approbation (\$US)		148 242
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		-
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		148 242
Date d'approbation du programme de pays		juillet 1994
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu		-
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)		227,32
Consommation de référence des substances réglementées) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		451,4
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		1,5
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		11,6
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		557,0
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)		117,47
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)		-
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)		9,13
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)		-
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)		3,36
f) Annexe E (bromure de méthyle)		97,36
Montant approuvé pour les projets (\$US)		3 569 635
Montant décaissé (en date de décembre 2003) (\$US) :		3 181 143
SAO à éliminer (tonnes PAO)		214,6
SAO éliminées (en date de décembre 2003) (tonnes PAO)		122,5

Rapport périodique

38. Au cours de la période visée par ce rapport, l'Unité nationale de l'ozone du Zimbabwe a proposé un avant-projet de loi sur les SAO au procureur général aux fins d'approbation et de publication dans la gazette. Les Amendements de Londres et de Copenhague ont été ratifiés. L'Unité nationale de l'ozone poursuit l'organisation de la formation des techniciens en réfrigération dans les centres de formation professionnelle locaux, et un atelier de formation a été organisé à l'intention des agents de douane. Des visites seront organisées dans les points d'entrée du pays après l'approbation et l'entrée en vigueur de la réglementation. Les activités de sensibilisation du public se sont poursuivies et un sous-comité sur la dissémination de l'information a été formé afin de diriger les campagnes de sensibilisation. Les données sur la consommation en 2002 et en 2003 ont été recueillies.

39. L'Unité nationale de l'ozone est une unité fonctionnelle du ministère de l'Environnement et du Tourisme, à laquelle le gouvernement du Zimbabwe a confié le mandat de mettre en œuvre le Protocole de Montréal. Par conséquent, le bureau profite du soutien administratif complet du ministère, y compris le transport, l'espace de bureau, etc. L'Unité nationale de l'ozone est directement supervisée par le Secrétaire de l'environnement et du tourisme, qui préside les réunions du Comité national de l'ozone, un comité de direction national qui conseille le gouvernement sur les questions de politique et techniques. L'Administrateur de l'ozone s'est vu confier par le ministre du Commerce et de l'Industrie le mandat de représenter le ministère au Comité national sur le changement climatique, au Comité du Sommet mondial sur le développement durable, à la Commission des matières dangereuses et au Comité de l'Association de réfrigération.

40. Le projet de renforcement des institutions est intégré à part entière au plan annuel de la Division de l'environnement. Le Sous-secrétaire de l'environnement est responsable de la supervision de l'ensemble de la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions.

#### Plan d'action

41. Au cours de la prochaine période de renforcement des institutions, le Zimbabwe prévoit établir et mettre en œuvre un système de permis de SAO, maintenir un registre des importateurs et des utilisateurs de SAO, et aussi former les agents de douane sur le contrôle et la prévention des importations illégales de SAO et d'équipement à base de SAO. L'Unité nationale de l'ozone préparera la documentation nécessaire à la ratification des Amendements de Montréal et de Beijing au Protocole de Montréal. L'Unité nationale de l'ozone mènera également des activités de sensibilisation à l'intention des parties prenantes et du grand public. De plus amples essais sont proposés pour l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des céréales entreposées.

**OPINIONS EXPRIMÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LA PROROGATION DES  
PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PROPOSÉS À LA 43<sup>e</sup>  
RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF**

*Brunei Darussalam*

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Brunei Darussalam, et prend note avec reconnaissance que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par le Brunei Darussalam sont inférieures à sa moyenne de 1995-1997 ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC. Le Brunei Darussalam semble donc être en conformité avec l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également que le Brunei Darussalam a pris d'importantes mesures, à l'intérieur du cadre du projet de renforcement des institutions, pour éliminer sa consommation de SAO, notamment la formulation et la mise en œuvre d'un système de surveillance et de contrôle des SAO, la planification et l'organisation d'ateliers de formation à l'intention des techniciens en réfrigération et des agents de douane, et la poursuite des activités de sensibilisation auprès des parties prenantes et du grand public. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts du Brunei Darussalam pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Brunei Darussalam poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de CFC.

*Côte d'Ivoire*

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de la Côte d'Ivoire, et prend note avec inquiétude que la Côte d'Ivoire n'a pas communiqué ses données sur la consommation de SAO en 2003 au Secrétariat du Fonds. Malgré cette situation, le Comité exécutif prend note également que la Côte d'Ivoire a pris d'importantes mesures, à l'intérieur du cadre du projet de renforcement des institutions, pour éliminer sa consommation de SAO, notamment l'établissement de mesures législatives pour améliorer la surveillance et le contrôle de la consommation de SAO, l'organisation d'ateliers de formation à l'intention des agents de douane et la tenue d'activités de sensibilisation. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts de la Côte d'Ivoire pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours de la prochaine année, la Côte d'Ivoire poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de SAO.

*Guatemala*

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Guatemala, et prend note avec inquiétude que le niveau de consommation de bromure de méthyle rapporté au Secrétariat de l'ozone est supérieur à l'objectif précisé dans le plan d'action pour le Guatemala adopté par les Parties dans la Décision XV/34 et les objectifs convenus pour le Guatemala par le Comité exécutif dans sa

Décision 42/14. Malgré cette situation, le Comité exécutif prend note également que le Guatemala a pris d'importantes mesures, à l'intérieur du cadre du projet de renforcement des institutions, pour éliminer sa consommation de SAO, notamment la mise en vigueur d'un système de permis d'importation, la poursuite de la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle et la sensibilisation accrue aux dispositions du Protocole de Montréal par le biais de présentations aux cadres supérieurs du gouvernement. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts du Guatemala pour réduire sa consommation de SAO. Le Comité exécutif espère qu'au cours de la prochaine année, le Guatemala poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays, de son plan de gestion des frigorigènes et de ses activités liées au bromure de méthyle réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de SAO.

#### *Haïti*

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions d'Haïti, et prend note avec reconnaissance que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par Haïti sont inférieures à ses données de référence pour les CFC rapportées en 2002. Haïti semble donc être en conformité avec l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également qu'Haïti a pris d'importantes mesures, à l'intérieur du cadre du projet de renforcement des institutions, pour éliminer sa consommation de SAO, notamment la communication des données en souffrance aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds, la préparation de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et l'accroissement de la sensibilisation du secteur de la réfrigération et de la climatisation aux SAO et à l'accessibilité aux substances de remplacement des CFC. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts d'Haïti pour réduire sa consommation de SAO. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, Haïti poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de SAO.

#### *République démocratique populaire du Laos*

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de la République démocratique populaire du Laos, et prend note avec reconnaissance que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par la République démocratique populaire du Laos sont inférieures à sa moyenne de 1995-1997 ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC. La République démocratique populaire du Laos semble donc être en conformité avec l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également que la République démocratique populaire du Laos a pris d'importantes mesures, à l'intérieur du cadre du projet de renforcement des institutions, pour éliminer sa consommation de SAO, notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une réglementation sur les SAO, la préparation d'un système de permis d'importation/exportation, et la tenue d'activités de sensibilisation à la protection de la couche d'ozone dans les bureaux locaux et provinciaux. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts de la République démocratique populaire du Laos pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, la République démocratique populaire du Laos

poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de CFC.

### *Madagascar*

6. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Madagascar, et prend note avec reconnaissance que les données communiquées au Secrétariat de l’ozone par le Madagascar sont inférieures à sa moyenne de 1995-1997 ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC. Le Madagascar semble donc être en conformité avec l’échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également que le Madagascar a pris d’importantes mesures, à l’intérieur du cadre du projet de renforcement des institutions, pour éliminer sa consommation de SAO, notamment l’amélioration des mesures législatives existantes pour contrôler les SAO, l’organisation d’ateliers de formation à l’intention des agents de douane et des techniciens en réfrigération, et la promotion de la récupération et du recyclage des SAO, de même que la poursuite de ses activités de sensibilisation. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts du Madagascar pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu’au cours des deux prochaines années, le Madagascar poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de CFC.

### *Mauritanie*

7. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de la Mauritanie, et prend note avec reconnaissance que les données communiquées au Secrétariat de l’ozone par la Mauritanie sont inférieures à sa moyenne de 1995-1997 ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC. La Mauritanie semble donc être en conformité avec l’échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également que la Mauritanie a pris d’importantes mesures, à l’intérieur du cadre du projet de renforcement des institutions, pour éliminer sa consommation de SAO, notamment l’amélioration de son système de collecte des données, la création d’un Centre national de réfrigération, l’organisation d’ateliers de formation en réfrigération et en pratiques douanières, de même que des travaux préparatoires pour la ratification des amendements au Protocole de Montréal. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts de la Mauritanie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu’au cours des deux prochaines années, la Mauritanie poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de CFC.

*Moldavie*

8. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de la Moldavie, et prend note avec reconnaissance que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par la Moldavie sont inférieures à sa moyenne de 1995-1997 ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC. La Moldavie semble donc être en conformité avec l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également que la Moldavie a pris d'importantes mesures, à l'intérieur du cadre du projet de renforcement des institutions, pour éliminer sa consommation de SAO, notamment la surveillance des importations de SAO, l'amélioration de sa collecte de données et le maintien de sa base de données, l'amélioration des mesures légales visant à améliorer l'efficacité du système de permis d'importation/exportation, et le maintien de ses activités de sensibilisation à la couche d'ozone. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts de la Moldavie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, la Moldavie poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de CFC.

*Mongolie*

9. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de la Mongolie, et prend note avec reconnaissance que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par la Mongolie sont inférieures à sa moyenne de 1995-1997 ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC. La Mongolie semble donc être en conformité avec l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également que la Mongolie a pris d'importantes mesures, à l'intérieur du cadre du projet de renforcement des institutions, pour éliminer sa consommation de SAO, notamment la surveillance des importations et du commerce des SAO et de l'équipement à base de SAO, de même que l'application de contrôles réglementaires, la limite du nombre de points d'entrée des SAO et de l'équipement à base de SAO afin de faciliter un contrôle plus sévère des importations de SAO, l'amélioration de la collecte et de la communication des données sur la consommation, et la poursuite de ses activités de sensibilisation. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts de la Mongolie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, la Mongolie poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de CFC.

*Maroc*

10. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Maroc, et prend note avec reconnaissance que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par le Maroc sont inférieures à sa moyenne de 1995-1997 ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC. Le Maroc semble donc être en conformité avec l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également que la Mongolie a pris d'importantes mesures, à l'intérieur du cadre du projet de

renforcement des institutions, pour éliminer sa consommation de SAO, notamment la mise au point et la mise en oeuvre d'un système de permis d'importation, l'organisation de séminaires à l'intention des parties prenantes et la poursuite de ses activités de sensibilisation. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts du Maroc pour réduire sa consommation de SAO. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Maroc poursuivra la mise en oeuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de CFC.

#### *Sainte-Lucie*

11. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de Sainte-Lucie, et prend note avec reconnaissance que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par Sainte-Lucie sont inférieures à sa moyenne de 1995-1997 ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC. Sainte-Lucie semble donc être en conformité avec l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également que Sainte-Lucie a pris d'importantes mesures, à l'intérieur du cadre du projet de renforcement des institutions, pour éliminer sa consommation de SAO, notamment l'imposition de quotas aux importateurs de SAO et l'amendement des mesures législatives existantes afin d'améliorer la surveillance et le contrôle des SAO, l'organisation d'ateliers de formation à l'intention des techniciens en réfrigération et des agents de douane, la poursuite des activités de sensibilisation destinées au secteur industriel et commercial, et la mise en commun d'information avec les pays membres du Réseau. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts de Sainte-Lucie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, Sainte-Lucie poursuivra la mise en oeuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de CFC.

#### *Zimbabwe*

12. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Zimbabwe, et prend note avec reconnaissance que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par le Zimbabwe sont inférieures à sa moyenne de 1995-1997 ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC. Le Zimbabwe semble donc être en conformité avec l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend note également que le Zimbabwe a pris d'importantes mesures, à l'intérieur du cadre du projet de renforcement des institutions, pour éliminer sa consommation de SAO, notamment la préparation de la ratification des Amendements de Montréal et de Beijing au Protocole de Montréal, la préparation d'un décret sur la réglementation en matière de SAO, la création du Centre national de réfrigération, l'organisation d'ateliers de formation en réfrigération et en pratiques douanières, et la tenue d'activités de sensibilisation. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts du Zimbabwe pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Zimbabwe poursuivra la mise en oeuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de CFC.





# United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة · 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT · PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

## UNEP 2004 WORK PROGRAMME AMENDMENT

PRESENTED TO THE  
43RD MEETING OF THE EXECUTIVE COMMITTEE  
OF THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION  
OF THE MONTREAL PROTOCOL

MAY 2004

---

Division of Technology, Industry and Economics  
Energy and OzonAction Unit

Tour Mirabeau, 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris - Cedex 15, France, Tel: +33.1.44.37.14.50; Fax: +33.1.44.37.14.74  
E-mail: [unep.tie@unep.fr](mailto:unep.tie@unep.fr) URL: <http://www.unepie.org/>

## UNEP 2004 WORK PROGRAMME AMENDMENT

May 2004

### SUMMARY

- I. Consistent with its 2004-2006 Business Plan, UNEP is submitting the following amendment to its 2004 Work Programme for the consideration of the Executive Committee at its 43<sup>rd</sup> meeting. This amendment includes the following projects:

No	Project Title	Reference	Funding Requested (US\$)
1	Implementation of the RMP for Barbados: Import-export licensing system	BP 2004	68,000
2	Implementation of the RMP for Barbados: Establishment of refrigeration and air-conditioning association	BP 2004	10,000
3	Implementation of the CP/RMP for Guinea Bissau: Training for refrigeration technicians.	BP 2004	70,000
4	Implementation of the CP/RMP for Guinea Bissau: Training for customs officials.	BP 2004	70,000
5	Implementation of the CP/RMP for Guinea Bissau: Monitoring of the activities in the RMP.	BP 2004	20,000
6	Implementation of the RMP Update for Peru: Refrigeration technicians certification and licensing system.	BP 2004	86,000
7	Implementation of the RMP Update for Peru: Technical assistance for prevention of illegal trade.	BP 2004	26,000
8	Implementation of the RMP for Peru: Monitoring programme.	BP 2004	40,000
9	China: Policy training for local authorities	BP 2004	335,000
10	Institutional strengthening project for Afghanistan.	BP 2004	40,000*
11	Institutional strengthening project for Guinea Bissau	BP 2004	60,000
12	Afghanistan: CP/RMP preparation	BP 2004	60,000
13	Institutional Strengthening Renewals for Brunei Darussalam, Cote d'Ivoire, Guatemala, Haiti, Lao DPR, Madagascar, Mauritania, Moldova, Mongolia, Morocco, Saint Lucia, Zimbabwe.	BP 2004	1,013,686
14	RMP Update Preparation for Mali	BP 2004	10,000
	<b>GRAND TOTAL</b>		<b>1,908,686</b>

\* The amounts is being requested only for start-up activities for this project.

- II. There are three additional activities for UNEP at this time which are included in the projects being presented to the Executive Committee by other Implementing Agency.

No	Project Title	Reference	Implementing Agency	Funding Requested (US\$)
1	Sri Lanka: Halon Bank Management	BP 2004	UNEP	40,000*
2	Sri Lanka: Enhancement of national capacity to monitor trade and prevent illegal trade of ODS.	BP 2004	UNEP	135,000*
3	Sri Lanka: Extension training of the established refrigeration technicians	BP 2004	UNEP	174,600
	<b>GRAND TOTAL</b>			<b>349,600</b>

\* The amounts being requested exclude project support costs and refer to 2004 only. The funding for the following years for these projects will be requested at a later stage.

**1 Title:** *Implementation of the RMP for Barbados: Import-export licensing system.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* To develop and implement a Licensing System to monitor and control trade in Ozone Depleting Substances and equipment whose continued operations will rely on a supply of these substances.

The key elements of the licensing system will include:

- i. Importer registration and licensing, under which importers will be registered, and only those that are registered will be issued with licenses to import CFCs;
- ii. A quota system under which licensed importers will be issued annual quotas for the import of CFCs at levels consistent with the phase out schedule of the Protocol and the importers' historical share of the market;
- iii. A ban on the importation of CFC-based technologies, including CFC-based MAC compressors from a date to be agreed with industry;
- iv. Guidelines on how to deal with imports that are illegal under the licensing system, bearing in mind the objectives of the Protocol.

Implementation of the licensing system will require collaboration among a number of agencies, including the Customs Department, the law enforcement agencies, the Ministry of Trade, National Laboratories, Customs Brokers and importers themselves. Given the diversity of the

support group and the different roles they will be called upon to play in giving effect to the Licensing System, an integral part of this initiative will be the training of a core group of trainers to assist with its implementation. This core group will then undertake the subsequent training of their colleagues in their respective areas of operations in matters related to the enforcement of the Licensing System.

*Expected Outcomes:*

- ODS licensing system to control imports/exports of ODS in Barbados.
- 470 trained customs officers.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Cost:* US\$68,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-2
Training workshops	3-9
Monitoring	1-12
Submission of PCR	6 months after project completion

**2 Title:** *Implementation of the RMP Barbados: Establishment of refrigeration and air-conditioning association.*

*Background:* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* To establish refrigeration and air-conditioning association in Barbados

- to help regulate industry practices to ensure that minimum standards are set and maintained;
- to set minimum standards for entry into the profession;
- to coordinate dialogue on matters that affect the industry, including those related to compliance with the Montreal Protocol with the Government;
- to assist the Government with data collection and verification;
- to provide a formal point of contact between the Government and industry
- to discuss matters related to the implementation of the Montreal Protocol; and to provide a formal forum where emerging local and international issues can be addressed.

*Expected Outcome:* The Refrigeration and air-conditioning Association of Barbados.

*Target Audience:* National refrigeration and air-conditioning sector.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Cost:* US\$10,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-2
Meetings and workshops	3-9
Information dissemination	3-12
Monitoring	1-12
Submission of PCR	6 months after project completion

**3 Title:** *Implementation of the CP/RMP Guinea Bissau: Training for refrigeration technicians.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* The main objective of this project is to provide training to the refrigeration technicians in good practices in refrigeration as well as to help them to learn methods of avoiding emissions of ODS during repair work on refrigeration equipment and air-conditioning systems.

By the completion of this training, the technicians would have gained knowledge on Ozone layer related issues, the impact of ODS, and the policy of the Government of Guinea Bissau to reduce the use of ODS.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Cost:* US\$70,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

**4 Title:** *Implementation of the CP/RMP Guinea Bissau: Training for customs officials.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* The main objective of the project is to inform the customs officers

- on the issues related to the Ozone layer and impact of ODS;
- national and international regulation for ODS and ODS licensing system
- techniques of identification of ODS;
- methods of identification of ODS containing equipment (refrigerators, freezers, and other equipments using ODS);
- methods of reporting and establishing links with the NOU
- practical skills on using ODS identifiers;

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Cost:* US\$70,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-3
Workshops	4-12
Monitoring	1-24
Submission of PCR	6 months after project completion

**5 Title:** *Implementation of the CP/RMP Guinea Bissau: Monitoring of the activities in the RMP.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* To establish an efficient monitoring scheme for the delivery of the RMP components in Guinea Bissau.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Cost:* US\$20,000 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Project document and obtaining signature	1-3
	Monitoring	1-24
	Submission of PCR	6 months after project completion

**6 Title:** *Implementation of the RMP Update for Peru: Refrigeration technicians certification and licensing system.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* The project has the objective of reducing unnecessary consumption of virgin CFC by encouraging and or mandating refrigeration technicians to use good refrigeration installation, servicing, maintenance and containment practices. The project will provide technical and financial assistance to establish a "Refrigeration Technician Certification and Licensing System" and its corresponding enforcement system. The project will promote good refrigeration installation, servicing, maintenance and containment practices, in order to reduce CFC consumption, and enable the country to meet its 2005 and 2007 MP CFC reduction obligations.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Cost:* US\$86,000 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Project document and obtaining signature	1-3
	Local contracts	4-12
	Certification seminars and exams	13-36
	Annual evaluation	13-25
	Monitoring	1-36
	Submission of PCR	6 months after project completion

**7 Title:** *Implementation of the RMP Update for Peru: Technical assistance for prevention of illegal trade.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* This project will reinforce the procedures for monitoring and control of CFC trade and increase the knowledge and commitment of those in charge of CFC trade. The project will provide skills on monitoring and control of CFC trade to customs authorities and officers who have not benefited from the previous training, as well as the private enterprises that provide import and export services. The project will also create an "Ozone Protection Information and Enforcement Unit" within the Customs Office. The project will help prevent illegal CFC trade, and thus assist in the reduction of CFC supply as per the country's obligations under the Montreal Protocol.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Cost:* US\$26,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Agreement with Customs office	7-12
Meetings with Customs authorities	10-14
Ozone protection information and enforcement unit	13-36
Seminars on ODS control	13-33
Submission of PCR	6 months after project completion

**8 Title:** *Implementation of the RMP Update for Peru: Monitoring programme.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* The RMP Update monitoring programme has the objective of ensuring the effectiveness of all the projects proposed within the RMP Update for Peru, through the establishment of a permanent system for monitoring and control of project results.

The project includes the design and implementation of a project monitoring and control system, and periodic verification of project results, analysis of problems encountered and application of corrective measures.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Cost:* US\$40,000 (excluding agency support costs)

*Project  
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-3
Establishment of monitoring team	4-6
Monitoring	1-42
Submission of PCR	6 months after project completion

**9 Title:** *China: Policy training for local authorities.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* The objective of this project is to implement the last part of the policy training strategy, which aims to enhance the capacity of the Chinese Government to fulfil its international commitments under the Montreal Protocol.

*Expected results:* The expected results of this project will be:

- The capacity of the local customs will be enhanced with skills necessary to manage ODS import & export and identify illegal ODS trade issues through the train-the-trainer module;
- The capacity of the managers of operating on-line training activities will be enhanced with skills necessary to organize and implement on-line training activities to local authorities;
- Delivery of training through electronic means via an e-learning system, which could keep trainees updated regularly and make the policy training sustainable.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Cost:* US\$335,000 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Project document and obtaining signature	1-3
First workshop	6	
Second workshop	12	
Implementation of online training	7-30	
Evaluation and upgrade	31-34	
Submission of PCR	6 months after project completion	

**10 Title:** *Institutional strengthening project for Afghanistan.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* To provide support to the Government of Afghanistan to meet its obligations under the Montreal Protocol.

*Description:* Under this project a National Ozone Office will be set up within the Ministry of Environment. This NOU will be the national coordinating body for the development of the Country Programme (CP) and the Refrigerant Management Plan (RMP). The funding is requested for the initial steps in the implementation of the Institutional Strengthening project activities, such as setting up a National Ozone Unit, purchase of equipment for the NOU, etc.

*Time Frame:* Up to 12 months.

*Cost:* US\$40,000 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Project document and obtaining signature	1-2
Establishment of the NOU	2-6	
Submission of terminal report	10-12	

**11 Title:** *Institutional strengthening project for Guinea Bissau.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* To assist the country in meeting its obligations under the Montreal Protocol.

*Description:* Under this project a National Ozone Office will be set up within the Ministry of Environment. This NOU will be the national coordinating body for the implementation of the components of the Country Programme (CP) and the Refrigerant Management Plan (RMP).

*Time Frame:* 36 months

*Cost:* US\$60,000 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Project document and obtaining signature	1-3
	Establishment of an NOU	4-6
	Submission of Terminal report	32-36

**13 Title:** *I.S. Renewals: Brunei Darussalam, Côte d'Ivoire, Guatemala, Haiti, Lao DPR, Madagascar, Mauritania, Moldova, Mongolia, Morocco, Saint Lucia, Zimbabwe.*

*Background:* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* Assist the Governments of the above-mentioned countries through renewals of their existing Institutional Strengthening projects, in accordance with the approved Executive Committee guidelines (including Decision 35/57 relating to the 30% increase in IS renewals).

*Description:* UNEP sent separate proposals for these projects to the Multilateral Fund Secretariat between 4 and 10 May 2004.

*Time Frame:* See separate Terminal reports and Action plans.

<i>Cost:</i>	Country	Cost (US\$)
	Brunei Darussalam, phase 2	US\$ 70 000
	Cote d'Ivoire, phase 3	US\$ 106 340
	Guatemala, phase 5	US\$ 124 800
	Haiti, phase 1 (years 2 and 3)	US\$ 100 000
	Lao DPR, phase 2	US\$ 57 200
	Madagascar, phase 2	US\$ 60 700
	Mauritania, phase 3	US\$ 33 670
	Moldova, phase 3	US\$ 69 334
	Mongolia, phase 2	US\$ 57 200
	Morocco, phase 2	US\$ 155 000
	Saint Lucia, phase 4	US\$ 31 200
	Zimbabwe, phase 4	US\$ 148 242

(the above exclude agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Finalisation of IS renewal which includes budget allocation and activity plan under the new phase with the country.	2
	First disbursement of funds	3
	Submission of Progress reports	Every June and December
	Submission of Terminal Report and Plan of Action for renewal.	1-3 months before the completion of respective phase

**14 Title:** *RMP Update preparation for Mali.*

*Background* This project is part of UNEP’s 2004 Business Plan.

*Objectives:* To assist the Government of Mali to review the status of the implementation of the current RMP and update its components in order to assist the country in meeting Montreal Protocol’s 2005 and 2007 compliance targets.

*Time Frame:* 12 months

*Cost:* US\$10,000 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Project document and obtaining signature	1-3
	First draft of RMP Update	4-6
	Final draft of RMP Update	7-10
	Submission of RMP Update to the ExCom	12

- II. These three additional activities for UNEP are being presented to the Executive Committee by other Implementing Agency.

**1 Title:** *Halon Bank Management*

*Background:* This project is part of UNEP’s 2004 Business Plan.

*Objectives:* The development of a national HBMP will allow for the development of a compliance strategy to enable Sri Lanka to: maintain its current halon levels for critical fire protection requirements; gradually reduce dependence on halons; ensure identification of, and provision for, critical uses of halons. The project will aim to limit halon use to critical uses by 2010 through technical assistance and adoption and enforcement of

regulations. An important component of the project will involve development of an effective regulatory system that will include a code of conduct for the users of halons.

- Expected Outcome:*
- Formulation of Halon Bank Management strategies (HBMP) at the national level
  - Provision of technical assistance and equipment for with recovery & recycling, storage and quality control
  - Regional coordination, to facilitate that surplus halon is sold to regional and international markets
  - Development of a data base with internet access for monitoring of halon stocks
  - Connection to internet halon trade platforms
- Description:* See the project proposal submitted by Japan
- Time Frame:* The Halon Bank should be operational 21 months after approval of the project.
- Cost:* US\$ 40,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
National introductory halon workshop	6
Development of halon regulation	9
Training	12
Operationalisation of the regional/national halon bank	21
Submission of PCR	6 months after project completion

**2 Title:** *Enhancement of national capacity to monitor trade and prevent illegal trade of ODS.*

*Background:* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

- Objectives:* This project thus aims at:
1. Training of the remaining 400 Customs officers (inspectors, controllers and customs policemen)
  2. Establishment of an ODS Information/Enforcement Centre in the Customs Department, including provision of recovery equipment for recovery of ODS from confiscated illegal CFC-containing equipment
  3. Intensified training campaign for enforcement officers on follow-up of illegal trade activities
  4. Awareness activities related to the 2005 accelerated phase-out of CFCs in 2004

*Expected Outcome:* The expected result is to:

- Enhance the capacity of the government officers to target and capture ODS smugglers,
- To develop a database with information on illegal ODS trade activities in relation to the country
- To accurately register authorised import of CFC and CFC using equipment upon entrance to the country
- To report to the Ozone Secretariat conform Decision XIV/7, par 7 of MOP-14

*Description:* See the project proposal submitted by Japan February 2004.

<i>Time Frame:</i>	<b>Activity</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007-2010</b>
	Training 400 customs officers	X	X		
	Establishment ODS/Enforcement Centre	X			
	Operation Enforcement Centre	X	X	X	X
	Enforcement Workshops	2		1	
	Awareness Activities ban CFC imports 2005			X	

*Cost:* US\$ 135,000 (2004 activities excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	<b>Task</b>	<b>Date (Months after approval)</b>
	Establishment of the ODS Information/Enforcement Centre	3
	Preparation procedures and guidelines for follow-up actions related to illegal trade activities	9
	Training of 400 customs officers in 20 workshops	3-15
	Organisation of 3 Enforcement workshops	12-24
	Awareness Activities	3-9
	Submission of PCR	6 months after project completion in 2010

**3 Title:** *Extension training of the established refrigeration technicians.*

*Background:* This project is part of 2004 Business Plan of UNEP.

*Objectives:* Through training of the additional technicians, with particular focus on the North-eastern region, the development of a certification system and national Code of Good Practice and the formation of a Refrigeration Association, the project aims at ensuring sustainability of the phase-out realised through the RMP.

*Expected Outcome:* The expected results from this Programme are:

- Bring the North-eastern Region on the same level as the remainder of the country as regards awareness on Montreal Protocol issues and good practices in refrigeration
- Training of approximately 4,000 refrigeration technicians in good practices in refrigeration
- Reduction of wasteful use of CFC in servicing of refrigeration equipment; and
- Guarantee the application of good practices through a certification system for refrigeration technicians
- Set up a network of refrigerant importers and and refrigeration technicians through the formation of a Refrigeration Association
- Assist the country in meeting it's advanced phase-out compliance commitments;

*Description:* See the project proposal submitted by Japan

*Time Frame:* All activities should be finalised 36 months after approval of the project.

*Cost:* US\$174,600 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Formation of Refrigeration Association	6
Project document preparation	1-3
Obtaining signature	1-3
Equipment procurement	4-6
Development of the national Code of Good Practice	6
Development of certification scheme	12
Train the trainer phase 1	12
Train the technicians phase 2	15-31
Monitoring and evaluation	32-36
Submission of PCR	6 months after project completion

**Attachments:**

1. Government request letter for RMP Update (Mali)